

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00365 Numéro SIREN : 377 714 654 Nom ou dénomination : SOCIETE OUEST-FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2019 sous le numéro de dépôt 14007

14007

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOCIETE OUEST-FRANCE		DÉPÔT: 06/09/2019		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise		10 rue du Breil 35051 RENNES CEDEX 9		06 SEP 2019		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET*		3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1				Néant ☐ *	
		TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES		Exercice N clos le 31122018		N-1 31122017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	56 732 718	15 631 756	12 060 647
		Fonds commercial (1)	AH	AI	21 962 658	21 962 658	21 962 658
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	2 055 592	2 055 592	1 152 437
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	69 940	4 025 375	3 968 824
		Constructions	AP	AQ	38 879 857	27 859 563	28 667 425
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	95 020 432	24 945 636	29 097 190
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 801 952	4 400 231	4 837 672
		Immobilisations en cours	AV	AW	3 136 765	3 136 765	2 495 416
		Avances et acomptes	AX	AY	496 221	496 221	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	703 811	56 926 356	56 926 356
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	65 000		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	35 442	464 558	500 000
		Prêts	BF	BG	5 893 914	5 893 914	6 105 597
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	30 751	30 751	30 678
TOTAL (II)		BJ	BK	220 309 156	167 829 380	167 804 905	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	712 049	4 278 207	3 158 063
		En cours de production de biens	BN	BO	34 989	34 989	6 908
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	259 228	259 228	45 476
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 481 394	23 890 781	23 543 560
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 730 419	26 924 094	29 075 106
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	21 686 263	21 686 263	22 409 118
		Disponibilités	CF	CG	11 502 858	11 502 858	15 097 130
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	248 208	248 208	495 163
TOTAL (III)		CJ	CK	6 923 863	88 824 632	93 830 528	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	227 233 019	256 654 012	261 635 433	
Renvois (1) Dont droit au bail 10 000		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	352 348	(3) Part à plus d'un an CR 20 817 333	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Paris, le 19/06/2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 300 000)	DA	300 000	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	60 571 674	60 571 674	
	Report à nouveau	DH	8 092 461	5 232 147	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	146 315	4 660 313	
	Subventions d'investissement	DJ	5 455 733	5 579 597	
	Provisions réglementées *	DK	67 626 564	67 714 574	
	TOTAL (I)	DL	142 222 749	144 088 308	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 639 062	2 103 762	
	Provisions pour charges	DQ	14 227 801	14 047 390	
	TOTAL (III)	DR	16 866 863	16 151 152	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 281 457	18 012 263	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	786 932	779 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 365 140	14 588 473	
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 331 254	42 819 186	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 944 754	3 018 951	
	Autres dettes	EA	4 642 596	5 785 661	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	16 212 263	16 391 763	
TOTAL (IV)	EC	97 564 399	101 395 973		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	256 654 012	261 635 433		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	88 910 256	88 776 732	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 985 851			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	6 240
	Production vendue { biens * services *	FD	217 102 873	FE		FF	217 102 873
		FG	78 894 137	FH		FI	78 894 137
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	295 997 010	FK		FL	295 997 010
	Production stockée*					FM	28 081
	Production immobilisée*					FN	33 030
	Subventions d'exploitation					FO	3 337 840
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 271 956
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 424 962
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	306 092 881
							303 186 925
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 603 787
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 155 624)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	146 815 903
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 831 623
	Salaires et traitements*					FY	75 427 953
	Charges sociales (10)					FZ	37 763 765
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges dotations aux provisions					GA	17 613 773
						GB	
						GC	1 060 904
						GD	500 911
	Autres charges (12)					GE	660 484
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	304 123 481
							302 834 410
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 969 399
							352 514
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	172 536
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	813 593
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 829 000
	Différences positives de change					GN	2 262
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	4 817 392
							2 445 147
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	711 602
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 297 511
	Différences négatives de change					GS	4 391
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	5 013 506
							2 401 971
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(196 113)
							43 176
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 773 286
							395 691

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	177 830	11 447	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 605 256	1 586 901	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 889 342	9 382 779	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 672 429	10 981 128	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	273 016	414 725	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	31 278	71 472	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	11 324 131	5 744 178	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 628 426	6 230 376	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 044 002	4 750 751	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 670 973	486 129	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	323 582 703	316 613 201	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	323 436 387	311 952 888	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	146 315	4 660 313	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY	1 591 126	1 810 790	
		IG			
	(3) Dont	HP			
		HQ	25 136	763 056	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	601 123	1 831 834	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 834 697	34 323	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	701 270	714 643	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 287 330	749 436	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6				
		obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion					
. Coût litiges salariaux			202 102		
. Incident Client Advantage			47 879		
. Divers			23 036	177 830	
Sur opérations en capital					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

N° 2053
1 / 1

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	85 666 530	KE		KF	11 649 937	
CORPORELLES	Terrains					KG	4 024 906	KH		KI	12 709	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	20 571 355	KK		KL	1	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 406 975	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	38 331 182	KQ		KR	2 487 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	118 105 160	KT		KU	2 405 689
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	9 355 975	KW		KX	9 751	
		Matériel de transport *				KY	6 728 245	KZ		LA	517 114	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 609 181	LC		LD	629 943	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	2 495 416	LI		LJ	2 593 552	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	496 221	
	TOTAL III					LN	221 628 398	LO		LP	9 152 588	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	57 695 168	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	500 000	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 136 276	IU		IV	355 188		
TOTAL IV					LQ	64 331 445	LR		LS	355 188		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	371 626 374	ØH		ØJ	21 157 713		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	933 742	LV		LW	96 382 725	
CORPORELLES	Terrains					IP	(57 700)	LX		LY	4 095 315	
	Constructions	Sur sol propre				IQ	57 700	MA		MB	20 513 657	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	5 406 975	
		Inst. gales, agencets et am des constructions				IS		MG		MH	40 818 787	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	544 779	MK	119 966 069	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	9 365 726	
		Matériel de transport				IV		MP	647 447	MQ	6 597 912	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	579	MT	17 238 544	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	1 952 203	MZ		NA	3 136 765	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	496 221	
	TOTAL III					IY	1 952 203	NG	1 192 806	NH	227 635 976	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY	57 695 168
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	500 000		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	566 799	2F	5 924 665		
TOTAL IV					I3		NJ	566 799	NK	64 119 834		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	2 885 945	ØK	1 759 606	ØL	388 138 536		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	50 490 787	PF	6 241 930	PG		PH	56 732 718		
Terrains			PI	56 081	PJ	13 859	PK		PL	69 940		
Constructions	Sur sol propre		PM	8 717 985	PN	814 940	PO		PQ	9 532 926		
	Sur sol d'autrui		PR	2 658 719	PS	353 105	PT		PU	3 011 824		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	24 265 383	PW	2 069 722	PX		PY	26 335 105		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	89 007 969	QA	6 557 243	QB	544 779	QC	95 020 432		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	8 529 037	QE	236 229	QF		QG	8 765 267		
	Matériel de transport		QH	4 754 666	QI	722 064	QJ	616 168	QK	4 860 561		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	14 572 025	QM	604 677	QN	579	QO	15 176 123		
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	152 561 868	QV	11 371 842	QW	1 161 528	QX	162 772 183		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	203 052 656	ØP	17 613 773	ØQ	1 161 528	ØR	219 504 902		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	972 000	P7	P8	P9	194 400	Q1	777 600		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	281 416	R3	R4	R5	566 102	R6	(284 685)	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3	287 565	S4	(287 565)	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	2 238 844	S8	S9	T1	1 165 480	T2	1 073 364	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	504 751	T5	1 051 467	T6	T7	243 315	T8	3 807 164	T9	(2 494 261)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	95 330	U7	(95 330)		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	771	V4	96 154	V5	(96 926)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	38 851	V8	V9	10 476	W2	76 268	W3	(47 893)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1			
TOTAL III	X2	X3	543 603	X4	3 571 728	X5	X6	254 563	X7	6 094 066	X8	(2 233 298)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	543 603	NR	4 543 728	NS	NT	254 563	NU	6 288 466	NV	(1 455 698)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	5 087 331	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	6 543 030	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(1 455 698)		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	43 196 673	TM	5 087 331	TN	6 543 030	TO	41 740 975	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	24 517 901	TP	5 630 000	TQ	4 262 311	TR	25 885 589	
TOTAL I	3Z	67 714 574	TS	10 717 331	TT	10 805 342	TU	67 626 564		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 103 762	4B	727 300	4C	192 000	4D	2 639 062	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	11 992 220	4Y	380 411	4Z		5A	12 372 631	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 055 170	5W		5X	200 000	5Y	1 855 170	
TOTAL II	5Z	16 151 152	TV	1 107 711	TW	392 000	TX	16 866 863		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		– titres de participation	9U	703 811	9V		9W		9X	703 811
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	65 000	Ø7	35 442	Ø8		Ø9	100 442
	Sur stocks et en cours	6N	676 625	6P	712 049	6R	676 625	6S	712 049	
	Sur comptes clients	6T	2 132 539	6U	348 854	6V		6W	2 481 394	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6 883 258	6Y	676 160	6Z	3 829 000	7A	3 730 419	
	TOTAL III	7B	10 461 235	TY	1 772 507	TZ	4 505 625	UA	7 728 117	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	94 326 962	UB	13 597 549	UC	15 702 967	UD	92 221 545	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 561 815	UF	984 625					
	– financières	UG	711 602	UH	3 829 000					
	– exceptionnelles	UJ	11 324 131	UK	10 889 342					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

N° 2056
1 / 1

31/12/2018

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

N° 2056
1 / 1

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

N° 2056
1 / 1

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	65 000	UM		UN	65 000				
	Prêts (1) (2)	UP	5 893 914	UR	321 596	US	5 572 317				
	Autres immobilisations financières	UT	30 751	UV	30 751	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	900 428		900 428						
	Autres créances clients	UX	25 471 747		25 471 747						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation, prêts ou remis en garantie * (Antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	45 562		19 186		26 375				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	73 453		73 453						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 689 712		4 689 712					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	2 097 899		2 097 899					
	Groupe et associés (2)	VC	23 102 699		2 311 741		20 790 958				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	645 185		645 185						
	Charges constatées d'avance	VS	248 208		248 208						
	TOTALUX		VT	63 264 563	VU	36 809 911	VV	26 454 651			
	RENOIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 985 851		2 985 851						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 295 606		6 330 025		7 018 934		946 646		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	786 932		98 370		688 562				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 365 140		13 365 140						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 839 133		18 839 133						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 297 359		19 297 359						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 629 753		3 629 753						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	565 008		565 008						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 944 754		2 944 754						
Groupe et associés (2)		VI	1 380 231		1 380 231						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 262 364		3 262 364						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	16 212 263		16 212 263						
TOTALUX		VY	97 564 399	VZ	88 910 256		7 707 496		946 646		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 204 791	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	146 315		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	80 454	XE	128 932	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	48 478			
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XW	836 283
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	835 324	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
		Amendes et pénalités	WJ	959	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 124 841		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	35 442	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SL		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	7 146 078	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I	WR	9 417 891		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	505 983	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
		- imposées au taux de 0 %						WH		
		- imposées au taux de 19 %						WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	4 192	XA	166 998	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	XG	646 154	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	1 319 135		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	8 098 756	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	8 098 756	XO		

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2018

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>		Neant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10 749 212
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision IDR	8X	380 411	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité	9K	454 913	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		835 324	505 983
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	5 232 147	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 660 313		Dividendes	ZE	1 800 000						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	9 892 461		Report à nouveau	ZG	8 092 461						
				TOTAL II		ZH		9 892 461					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR			46 000					
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	40 820 800		37 569 647					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété J8)	J8			XQ	1 811 186		1 444 944					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	484 967		609 244					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	19 821 770		20 918 508					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ES			ST	83 877 177		85 230 484					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	146 815 903		145 772 829					
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	ZS			9Z	3 831 623		3 809 875					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 831 623		3 809 875					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	21 484 845		21 484 369					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	26 471 709		28 664 729					
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	75 457 426							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	8 098 756	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale									JH 2			
	N° SIRET de la société mère du groupe									JJ 4 3 8 8 6 5 5 9 4 0 0 0 1 6			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 192 806	1 161 528		31 278
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	106 571	75 293	75 293			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	103 416			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

178 709

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

N° 2059-A

1 / 1

31/12/2018

Autres éléments

Divers :

[illegible]

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise		SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant	
Exercice ouvert le		01/01/2018		et clos le 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP	1443.00			
Dont apprentis	YF	7.00			
Dont handicapés	YG	64.00			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	295 997 010			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	3 939 967			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 287 330			
TOTAL 1	OX	301 224 308			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	484 994			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF	3 337 840			
Variation positive des stocks	OD	1 210 512			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	5 033 348			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	44 282 800			
Variation négative des stocks	OQ	26 807			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	122 300 567			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	660 484			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	167 270 658			
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	138 986 998		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	138 986 998			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX				
Effectifs au sens de la CVAE	EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	/	/		
Date de cessation	HR	/	/		

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOCIETE OUEST-FRANCE

ADRESSE (voie) 10 rue du Breil

CODE POSTAL 35051

VILLE RENNES CEDEX 9

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	149 979
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	11	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	21

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination SIPA
 N° SIREN (si société établie en France) 429870603 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 149 979
 Adresse : N° 10 Voie r. du Breil
 Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)
2

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOCIETE OUEST-FRANCE

ADRESSE (voie) 10 rue du Breil

CODE POSTAL 35051 VILLE RENNES CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique EURL Dénomination STE IMPRESSION GRAND LIEU

N° SIREN (si société établie en France) 381844109 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie rue de la Guillauderie

Code Postal 44118 Commune LA CHEVROLIERE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination ADDITI

N° SIREN (si société établie en France) 751598061 % de détention 68.53

Adresse : N° 0010 Voie rue du Breil

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination INFOMER

N° SIREN (si société établie en France) 353867203 % de détention 99.82

Adresse : N° 0013 Voie rue du Breil

Code Postal 35051 Commune RENNES CEDEX 9 Pays FRA

Forme juridique SC Dénomination STE PARTIC GRAND OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 323913236 % de détention 43.87

Adresse : N° 0089 Voie rue du Faubourg St Honoré

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination OUEST PLUS SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 501663017 % de détention 100.00

Adresse : N° 0010 Voie rue du Breil

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SEM Dénomination RENNES CITE MEDIA

N° SIREN (si société établie en France) 333734838 % de détention 12.15

Adresse : N° 0019 Voie rue de la Quintaine

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination FRANCE MEDIA REGIONS

N° SIREN (si société établie en France) 538842469 % de détention 100.00

Adresse : N° 0010 Voie rue du Breil

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination 366

N° SIREN (si société établie en France) 803554187 % de détention 15.75

Adresse : N° 0101 Voie BD MURAT

Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRA

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)2
2
(1)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOCIETE OUEST-FRANCE

ADRESSE (voie) 10 rue du Breil

CODE POSTAL 35051 VILLE RENNES CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SA Dénomination EDILARGE

N° SIREN (si société établie en France) 324417096 % de détention 99.73

Adresse : N° 0013 Voie rue du Breil

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

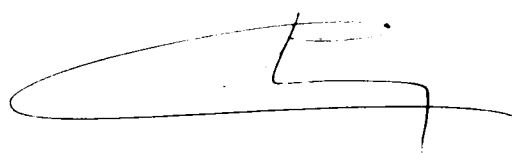
Code Postal Commune Pays

Société OUEST-FRANCE
10, rue du Breil
Z.I. Sud Est
35051 RENNES CEDEX 9

ANNEXE

EXERCICE du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Rennes, le 19 Janv 2019
COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Entreprise :	OUEST-FRANCE
Forme Juridique :	S.A.
Total du Bilan :	256 654 012 €
Effectif Moyen :	1 443 (EQTC)
Chiffre d'Affaires hors Taxes :	295 997 010 €

SOMMAIRE

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	3
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
2.1 Principes généraux	3
2.2 Particularités de l'exercice	3
2.3 Immobilisations corporelles produites : intérêts emprunts	3
2.4 Amortissements pour dépréciation des Immobilisations corporelles	3
2.5 Mode d'évaluation des titres de participation	4
2.6 Stocks de produits achetés	4
2.7 Créances	4
2.8 Provisions réglementées	4
2.8.1 Provision 39 bis	
2.8.2 Amortissements dérogatoires	
2.9 Provisions pour risques et charges	5
2.9.1 Indemnités de départ à la retraite	
2.9.2 Autres provisions	
2.10 Dettes d'exploitation	5
2.10.1 Dettes sociales	
2.10.2 Invendus à rentrer	
2.10.3 Abonnements à servir	
2.11 Régies publicitaires	5
2.12 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	5
III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	6
3.1 Fonds commercial	6
3.2 Crédit bail	6
3.3 Liste des filiales et participations	6
3.4 Eléments relatifs aux parties liées	6
3.5 Stocks	7
3.6 Composition du capital social	7
3.7 Variation des capitaux propres	7
3.8 Détail des provisions réglementées	7
3.9 Charges à payer et produits constatés d'avance	8
IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	9
4.1 Ventilation du chiffre d'affaires	9
4.2 Ventilation de l'effectif moyen	9
4.3 Résultat exceptionnel	9
4.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	10
4.5 Intégration fiscale	10
4.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	10
4.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	11
V - AUTRES INFORMATIONS	12
5.1 Engagements financiers	12
VI - TABLEAUX DIVERS	13
6.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé (DGI N° 2054)	14
6.2 Amortissements pratiqués par catégorie (DGI N° 2055)	15
6.3 Provisions pratiquées par catégorie (DGI N° 2056)	16
6.4 Echéances créances et dettes à la clôture (DGI N° 2057)	17

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- Depuis le 1er avril 2018, une augmentation du prix facial du quotidien et du Dimanche Ouest-France de 5 centimes.
- La baisse de la diffusion Print et la hausse de la diffusion numérique se poursuit.
- La continuation du déploiement Eidos.
- La refonte de Ouest-France.fr qui devient une plate-forme susceptible d'accueillir des fournisseurs de contenus groupe et hors groupe.
- Le début de la construction de l'immeuble Additi.
- Un abandon de créance Infomer de 3.829 K€ ayant un impact sur l'impôt société de 1.276 K€.
- La levée d'option des crédits baux de St Honoré à Paris et du Pré Botté à Rennes avec une incidence sur l'impôt société 2018 de 940 K€.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

2.2 - Particularités de l'exercice 2018

Néant.

2.3 - Immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

2.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

2.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////
Marchandises	X	////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées.

2.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

2.8 - Provisions réglementées

2.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum, 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

2.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs,

qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés.

A compter de 2005, de nouveaux amortissements dérogatoires ont été comptabilisés pour tenir compte des corrections fiscales de sortie de crédit bail immobilier.

2.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

2.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2018 :

- d'un taux d'actualisation de 1.50 % ;
- d'un taux d'inflation de 1.8 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 62 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation.

2.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

2.10 - Dettes d'exploitation

2.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

2.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

2.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisé au tarif applicable à chaque abonné.

2.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

2.12 – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La société a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel pour un montant de 1 546 132 € en 2018. Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre entreprise, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement et de prospection de nouveaux marchés.

III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 01 Mai 1997, date de son rachat à SOFIOUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2018-2022. Avec un taux d'actualisation de 7% et un taux de croissance infini de 0.8%, la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2018.

3.2 - Crédit bail

Nos crédits baux ont été soldés sur l'exercice 2018. Une levée d'option est intervenue courant janvier 2018.

3.3 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés en 2018	Capitaux Propres 2018	Résultat 2018	Chiffre d'affaires 2018
S.I.G.L	100,00	762 245 €	50 000 €	1 799 417 €	73 081 €	10 251 356 €
OPS	100,00	37 000 €	59 200 €	166 536 €	73 851 €	2 266 340 €
FMR	100,00	0 €		-415 414 €	-1 645 €	1 990 €
INFOMER	99,82	0 €		-3 996 859 €	1 441 836 €	5 626 636 €
EDILARGE	99,73	302 800 €		1 014 491 €	-109 570 €	4 872 405 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		82 385 988 €	389 060 €	1 254 837 €
SPGO	43,87	20 069 €	39 480 €	548 850 €	45 706 €	0 €
366 SAS	15,75	38 953 €	38 €	266 246 €	537 455 €	69 280 426 €
TV RENNES	12,15	0 €		509 802 €	63 885 €	1 042 046 €

Mouvements de l'exercice : Néant

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe : SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

3.4 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

3.5 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	3 312 204 €		3 312 204 €
Pièces de rechange	1 298 412 €	712 050 €	586 363 €
Divers	379 641 €		379 641 €
Total	4 990 257 €	712 050 €	4 278 208 €

3.6 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

3.7 – Variation des capitaux propres

	A nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000,00 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674,20 €
Report à nouveau	5 232 148 €	2 860 314 €			8 092 461,64 €
Résultat	4 660 314 €	-4 660 314 €	146 316 €		146 316 €
Subvent. d'invest.	5 579 597 €		1 374 821 €	1 498 685 €	5 455 733 €
Provisions réglem.	67 714 574 €		10 717 332 €	10 805 342 €	67 626 564 €
	144 088 308 €	-1 800 000 €	12 238 468 €	12 304 027 €	142 222 749 €

Distribution de dividendes effectués en 2018 au titre de l'exercice 2017 : 1 800 000 €

3.8 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2014	4 375 589 €
2015	10 930 000 €
2016	2 610 000 €
2017	2 340 000 €
2018	5 630 000 €
	25 885 589 €

3.9 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	130 746 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 718 230 €
Dettes fiscales et sociales	31 052 475 €
Autres dettes	249 366 €
Total	35 150 817 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	16 073 482 €
Autres produits constatés d'avance	138 782 €
Total	16 212 263 €

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	214 679 762 €
Publicité	63 321 497 €
Divers	17 995 752 €
Total	295 997 010 €

4.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	666
Cadres	359
Employés	220
Ouvriers	198
Total	1 443

4.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise provisions 39 bis	5 630 000 €	4 262 312 €
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	4 262 312 €	6 288 466 €
* dégressif	543 603 €	254 564 €
* Rachat CB	281 417 €	
Coût Litiges Salariaux	202 102 €	
Provision complémentaire contrôle Urssaf 2012	346 000 €	
Subventions Fonds de Modernisation		1 498 685 €
Cessions d'immobilisations	31 278 €	106 572 €
Divers	331 715 €	261 831 €
Totaux	11 628 427 €	12 672 430 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat exceptionnel. Sur l'exercice 2018 les frais de prospection sont supérieurs à la subvention d'aide au portage ; la totalité de la subvention est donc en exploitation.

4.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 773 286 €	1 454 574 €
Résultat exceptionnel et participation	1 044 003 €	1 216 399 €
Résultat net comptable	2 817 289 €	2 670 974 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } | Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | | |
| 3 - Résultat exceptionnel | | |
| 4 - Participation des salariés | | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire.

4.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la nouvelle convention d'intégration fiscale stipule que les sociétés bénéficiaires supportent l'impôt de droit commun.

Les sociétés déficitaires, hors Sipa, sont créditées de l'économie d'impôt.

Sur l'exercice 2018, en bénéfice fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à 2 670 973 €, dont :

- impôt sur les bénéfices propres : 2 763 493 €
- crédits d'impôts : (92 520 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale.

4.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	146 315 €	
Impôts sur les bénéfices	2 670 974 €	
Résultat avant impôts		2 845 900 €
Provision article 39 bis (reprise)	1 367 688 €	
Amortissements dérogatoires (complément)	-1 455 699 €	
Variation nette des provisions réglementées		-88 010 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		2 757 890 €

4.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 25 885 589 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	25 885 589 €	33,33%	8 628 530 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 12 372 631 €			
Contribution sociale de solidarité 454 913 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 827 544 €	33,33%	4 275 848 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

V – AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Engagements financiers

Engagement donnés	
- Avals - Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés : - Dans Infomer à hauteur de 500 000€ - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 000€ - Cautions : Garantie au profit du Crédit Agricole pour les découverts autorisés : - Dans Edilarge à hauteur de 500 000€ - Cautions : Garantie au profit d'ARKEA dans le cadre d'une garantie octroyée au fournisseur IGN : - Dans Cap Diffusion à hauteur de 1 000 000€ - Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription à 2 emprunts : - Auprès d'Arkea pour 1 800 000 € - Auprès du LCL pour 2 000 000 € - Hypothèques : Néant - Autres	

Engagement reçus	
- Avals	Néant
- Cautions	Néant
- Abandon de créance avec clause de meilleure fortune	Néant

Formulaire obligatoire (article 61 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.		TOTAL I	CZ		D8	D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	85 666 530	KE	KF	11 649 937
CORPORELLES	Terrains		KG	4 024 906	KH	KI	12 709
	Constructions		KJ	20 571 355	KK	KL	1
	Sur sol propre	Dont Composants L9	KM	5 406 975	KN	KO	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KP	38 331 182	KQ	KR	2 487 605
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KS	118 105 160	KT	KU	2 405 689
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV	9 355 975	KW	KX	9 751
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	6 728 245	KZ	LA	517 114
	Matériel de transport *		LB	16 609 181	LC	LD	629 943
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *		LH	2 495 416	LI	LJ	2 593 552
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL	LM	496 221
	Avances et acomptes		LN	221 628 398	LO	LP	9 152 588
	TOTAL III						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U	57 695 168	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP	500 000	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	6 136 276	IU	IV	355 188
	TOTAL IV		IQ	64 331 445	IR	IS	355 188
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	371 626 374	ØH	21 157 713
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.		TOTAL I	IN	par virement de poste à poste	C0	D0	D7
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	933 742	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	(57 700)	LX	LY	4 095 315
	Sur sol propre		IQ	57 700	MA	MB	20 513 657
	Constructions		IR		MD	ME	5 406 975
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG	MH	40 818 787
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	119 966 069
	Autres		IU		MM	MN	9 365 726
	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IV		MP	MQ	6 597 912
	Matériel de transport		IW		MS	MT	17 238 544
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IX		MV	MW	
	Emballages récupérables et divers *		MY	1 952 203	MZ	NA	3 136 765
	Immobilisations corporelles en cours		NC		ND	NE	496 221
	Avances et acomptes		NY		NE	NF	
	TOTAL III		IV	1 952 203	NG	NH	227 635 976
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IO		ØX	ØY	57 695 168
	Autres titres immobilisés		II		2B	2C	500 000
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	5 924 665
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	64 119 834
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	2 885 945	ØK	1 759 606
						ØL	388 138 536
						ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant		*	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		56 732 718		
TOTAL I													
TOTAL II			50 490 787		6 241 930								
Terrains			PI		PJ		PK		PL		69 940		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		9 532 926		
Constructions			PR		PS		PT		PU		3 011 824		
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY		26 335 105		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PZ		QA		QB		QC		95 020 432		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD		QE		QF		QG		8 765 267		
Autres			QH		QI		QJ		QK		4 860 561		
Matériel de transport			QL		QM		QN		QO		15 176 123		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP		QR		QS		QT				
Emballages récupérables et divers													
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		162 772 183		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY		QZ		QA		QB		219 504 902		
			50 490 787		6 241 930		1 161 528		1 161 528				
			203 052 656		17 613 773		1 161 528		1 161 528				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilités amortissables		Colonnes 1 et 2		Colonnes 3 et 4		Colonnes 5 et 6		Colonnes 7 et 8		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4			
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		972 000		P7			
TOTAL II													
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6			
Sur sol propre		Q9		R1		R2		281 416		R3			
Constructions		R7		R8		R9		S1		S2			
Sur sol d'autrui		S5		S6		S7		2 238 844		S8			
Inst. gales, agenc. et am. des const.		T3		T4		T5		1 051 467		T6			
Inst. techniques mat. et outillage		U1		U2		U3		U4		U5			
Autres immob. corporelles		U8		U9		V1		V2		V3			
Inst. gales, agenc. am. divers		V6		V7		V8		38 851		V9			
Mat. bureau et inform. mobilier		W4		W5		W6		W7		W8			
Emballages récup. et divers		X2		X3		X4		3 571 728		X5			
TOTAL III													
Frais d'acquisition de titres de participation		NL											
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		4 543 728		NS			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		5 087 331		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		6 543 030			
Total général non ventilé (NW+NY)		NZ											
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
			Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations			SP				SR						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE					Néant *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	43 196 673	TM	5 087 331	TN	6 543 030	TO	41 740 975	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	24 517 901	TP	5 630 000	TQ	4 262 311	TR	25 885 589	
TOTAL I		3Z	67 714 574	TS	10 717 331	TT	10 805 342	TU	67 626 564	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 103 762	4B	727 300	4C	192 000	4D	2 639 062	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	11 992 220	4Y	380 411	4Z		5A	12 372 631	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 055 170	5W		5X	200 000	5Y	1 855 170	
TOTAL II		5Z	16 151 152	TV	1 107 711	TW	392 000	TX	16 866 863	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	703 811	9V		9W		9X	703 811
		- autres immobilisations financières (1) *	06	65 000	07	35 442	08		09	100 442
	Sur stocks et en cours		6N	676 625	6P	712 050	6R	676 626	6S	712 049
	Sur comptes clients		6T	2 132 539	6U	348 854	6V		6W	2 481 394
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6 883 258	6Y	676 160	6Z	3 829 000	7A	3 730 419
	TOTAL III		7B	10 461 235	TY	1 772 507	TZ	4 505 626	UA	7 728 117
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	94 326 962	UB	13 597 550	UC	15 702 968	UD	92 221 545
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 561 815	UF	984 626				
		- financières	UG	711 602	UH	3 829 000				
		- exceptionnelles	UJ	11 324 131	UK	10 889 342				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant		*			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	65 000	UM	UN	65 000	
	Prêts (1) (2)	UP	5 893 914	UR	321 596	5 572 317	
	Autres immobilisations financières	UT	30 751	UV	30 751	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	900 428		900 428		
	Autres créances clients	UX	25 471 747		25 471 747		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	45 562		19 186	26 375	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	73 453		73 453		
	Etat et autres collectivités publiques	VM					
	Impôts sur les bénéfices	VB	4 689 712		4 689 712		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	2 097 899		2 097 899		
	Divers	VC	23 102 699		2 311 741	20 790 958	
	Groupe et associés (2)	VR	645 185		645 185		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	248 208		248 208		
	Charges constatées d'avance	VT	63 264 563	VU	36 809 911	VV	26 454 651
TOTAUX							
RENOIS	(1) Montant des	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 985 851		2 985 851		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 295 606		6 330 025	7 018 934	946 646
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	786 932		98 370	688 562	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 365 140		13 365 140		
Personnel et comptes rattachés		8C	18 839 133		18 839 133		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 297 359		19 297 359		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 629 753		3 629 753		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	565 008		565 008		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 944 754		2 944 754		
Groupe et associés (2)		VI	1 380 231		1 380 231		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 262 364		3 262 364		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	16 212 263		16 212 263		
TOTAUX		VY	97 564 399	VZ	88 910 256	7 707 496	946 646
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 204 791	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SOCIETE OUEST-FRANCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
S.A. au capital de 300.000 €
Siège social : Z.I. Sud-Est – 10 rue du Breil
35051 RENNES CEDEX 9
R.C.S. 377.714.654 RENNES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat net comptable dont le montant est de 146.316,02 € :

majoré du report à nouveau créditeur + 8.092.461,43 €

soit un total de 8.238.777,45 €

- aux actionnaires, à titre de dividendes soit 12 euros par action 1.800.000,00 €
- le solde, soit la somme de 6.438.777,45 €

étant laissé au poste de report à nouveau créditeur.

Le dividende global revenant à chaque action est ainsi fixé à 12 euros.

La date de mise en paiement est fixée au 30 juin 2019.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

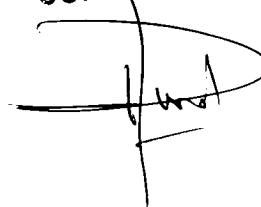
Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2017	1.800.000 €			
31 décembre 2016	750.000 €			
31 décembre 2015	5 010 000 €			

A Paris, le 19 juin 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME





KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 55
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58
Site internet : www.kpmg.fr

Ouest France S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Paris, le 19 juin 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018
Ouest France S.A.
10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 09
Ce rapport contient 26 pages
Référence GC 192-49

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Gregoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 55
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58
Site internet : www.kpmg.fr

Ouest France S.A.

Siège social 10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 09
Capital social : € 300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Ouest France S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ouest France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 56 926 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la cohérence de celles retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale
- Les fonds commerciaux, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 21 963 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce, cependant nous signalons que le montant des créances et des dettes échues n'est pas ventilé par échéance.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

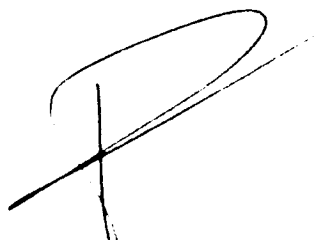
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

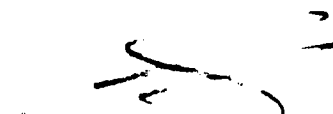
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 3 juin 2019



Franck Noël
Associé

KPMG S.A.



Gwenaél Chedateux
Associé

Désignation de l'entreprise :		Séant	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 300 000)	DA	300 000 300 000
	Primes d'émission de fusion d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence FK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD	30 000 30 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DI	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'actifs organiques : l'art des vivants EJ)	DG	60 571 674 60 571 674
	Report à nouveau	DH	8 092 461 5 232 147
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	146 315 4 660 313
	Subvention d'investissement	DJ	5 455 733 5 579 597
	Provisions réglementées *	DK	67 626 564 67 714 574
TOTAL (I)		DI	142 222 749 144 088 308
Autres fonds	Produit des émissions de titres par capital	DVI	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 639 062 2 103 762
	Provisions pour charges	DQ	14 227 801 14 047 390
TOTAL (III)		DR	16 866 863 16 151 152
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DI	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU	17 281 457 18 012 263
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	786 932 779 673
	Avances et comptes reçus sur commande en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 365 140 14 588 473
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 331 254 42 819 186
	Dettes sur immobilisations et compte rattachés	DZ	2 944 754 3 018 951
	Autres dettes	FA	4 642 596 5 785 661
	Compte régularité Produits constatés d'avance (4)	FB	16 212 263 16 391 763
TOTAL (IV)		FC	97 564 399 101 395 973
Ecart de conversion par (4)* (V)		FD	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		FE	256 654 012 261 635 433
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Reserve spéciale de réévaluation (3) (3) Ecart de réévaluation libre Reserve de réévaluation (1979)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG	88 910 256 88 776 732
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	FH	8 985 851

(*) : Application de la réglementation en vigueur en matière de bilan.

Designation de l'entreprise		Exercice N		Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et Extracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	IB	IC	6 240
	Production vendue : biens*	FD	FE	FF	217 102 873
	services*	FG	FI	FJ	78 894 137
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	295 997 010
	Production stockée*			FM	28 081
	Production immobilisée*			FN	33 030
	Subventions d'exploitation			FO	3 337 840
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	2 271 956
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 424 962
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	306 092 881
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	21 603 787
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(1 155 624)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	146 815 903
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 831 623
	Salaires et traitements*			FY	75 427 953
	Charges sociales (10)			FZ	37 763 765
	Sur immobilisation : dotations aux amortissements*			GA	17 613 773
	dotations aux provisions*			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 060 904
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	500 911
	Autres charges (12)			GE	660 484
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	304 123 481
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	1 969 399
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	172 536
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	813 593
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	3 829 000
	Différences positives de change			GN	2 262
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	4 817 392
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	711 602
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 297 511
	Différences négatives de change			GS	4 391
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	5 013 506
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(196 113)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 773 286

Designation de l'entreprise :		Neant	
		Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 177 830	11 447
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 605 256	1 586 901
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 10 889 342	9 382 779
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD 12 672 429	10 981 128
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (hors ...)	HE 273 016	414 725
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 31 278	71 472
	Dotations exceptionnelles (sur amortissement et provision)	HG 11 324 131	5 744 178
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH 11 628 426	6 230 376
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 1 044 002	4 750 751
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK 2 670 973	486 129
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)		HL 323 582 703	316 613 201
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 323 436 387	311 952 888
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 146 315	4 660 313
Produits	(1) Dont produits nets partiels sur opérations courantes	HO	
	(1) Dont { produits de locations mini-fort	HY 1 591 426	1 810 790
	(1) Dont { produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler en 85 et 86)	IG	
	(1) Dont { Crédit bail mobilier *	HP	
	(1) Dont { Crédit bail immobilier	HQ 25 136	763 056
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler en 85 et 86)	HI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 601 123	1 831 834
	(6) Dont intérêt concernant les entreprises liées	IK 3 834 697	34 323
	(6) (a) Dont don fait aux organismes d'intérêt général (art. 755 bis du C.G.F.)	IV 701 270	714 643
	(6) (b) Dont amortissements des souscriptions d'actions de PMI (art. 755 bis du C.G.F.)	RC	
	(6) (c) Dont amortissements exceptionnels de 75 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(7) Dont transferts de charges	AI 1 287 330	749 436
	(8) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concession de brevets de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concession de brevets de licences (services)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	(14) Détail des produits et charges exceptionnelles (cf. le nombre de ligne correspondant à l'opération à détailler en annexe)		
	(14) (a) (1) Produits exceptionnels		
	(14) (a) (2) Charges exceptionnelles		
	(14) (a) (3) Produits exceptionnels	202 102	
	(14) (a) (4) Charges exceptionnelles	47 879	
	(14) (a) (5) Produits exceptionnels	23 036	177 830
Charges	(14) (b) (1) Produits exceptionnels		
	(14) (b) (2) Charges exceptionnelles		

Société OUEST-FRANCE
10, rue du Breil
Z.I. Sud Est
35051 RENNES CEDEX 9

A N N E X E

EXERCICE du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Entreprise :	OUEST-FRANCE
Forme Juridique :	S.A.
Total du Bilan :	256 654 012 €
Effectif Moyen :	1 443 (EQTC)
Chiffre d'Affaires hors Taxes :	295 997 010 €

SOMMAIRE

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	3
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
2 1 Principes généraux	3
2 2 Particularités de l'exercice	3
2 3 Immobilisations corporelles produites - intérêts emprunts	3
2 4 Amortissements pour dépréciation des Immobilisations corporelles	3
2 5 Mode d'évaluation des titres de participation	4
2 6 Stocks de produits achetés	4
2 7 Créances	4
2 8 Provisions réglementées	4
2 8 1 Provision 39 bis	
2 8 2 Amortissements dérogatoires	
2 9 Provisions pour risques et charges	5
2 9 1 Indemnités de départ à la retraite	
2 9 2 Autres provisions	
2 10 Dettes d'exploitation	5
2 10 1 Dettes sociales	
2 10 2 Invendus à rentrer	
2 10 3 Abonnements à servir	
2 11 Régies publicitaires	5
2 12 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	5
III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	6
3 1 Fonds commercial	6
3 2 Crédit bail	6
3 3 Liste des filiales et participations	6
3 4 Eléments relatifs aux parties liées	6
3 5 Stocks	7
3 6 Composition du capital social	7
3 7 Variation des capitaux propres	7
3 8 Détail des provisions réglementées	7
3 9 Charges à payer et produits constatés d'avance	8
IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	9
4 1 Ventilation du chiffre d'affaires	9
4 2 Ventilation de l'effectif moyen	9
4 3 Résultat exceptionnel	9
4 4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	10
4 5 Intégration fiscale	10
4 6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	10
4 7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	11
V - AUTRES INFORMATIONS	12
5 1 Engagements financiers	12
VI - TABLEAUX DIVERS	13
6 1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé (DGI N° 2054)	14
6 2 Amortissements pratiqués par catégorie (DGI N° 2055)	15
6 3 Provisions pratiquées par catégorie (DGI N° 2056)	16
6 4 Echéances créances et dettes à la clôture (DGI N° 2057)	17

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- Depuis le 1er avril 2018, une augmentation du prix facial du quotidien et du Dimanche Ouest-France de 5 centimes.
- La baisse de la diffusion Print et la hausse de la diffusion numérique se poursuit.
- La continuation du déploiement Eidos.
- La refonte de Ouest-France.fr qui devient une plate-forme susceptible d'accueillir des fournisseurs de contenus groupe et hors groupe.
- Le début de la construction de l'immeuble Additi.
- Un abandon de créance Infomer de 3.829 K€ ayant un impact sur l'impôt société de 1 276 K€.
- La levée d'option des crédits baux de St Honoré à Paris et du Pré Botté à Rennes avec une incidence sur l'impôt société 2018 de 940 K€.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

2.2 - Particularités de l'exercice 2018

Néant.

2.3 - Immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants

2.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

2.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////
Marchandises	X	////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées

2.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

2.8 - Provisions réglementées

2.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

2.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs,

qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés

A compter de 2005, de nouveaux amortissements dérogatoires ont été comptabilisés pour tenir compte des corrections fiscales de sortie de crédit bail immobilier.

2.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

2.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2018 :

- d'un taux d'actualisation de 1.50 % ;
- d'un taux d'inflation de 1.8 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 62 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation

2.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

2.10 - Dettes d'exploitation

2.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

2.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

2.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisé au tarif applicable à chaque abonné.

2.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

2.12 – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La société a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel pour un montant de 1 546 132 € en 2018. Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre entreprise, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement et de prospection de nouveaux marchés.

III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 01 Mai 1997, date de son rachat à SOFIOQUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2018-2022 Avec un taux d'actualisation de 7% et un taux de croissance infini de 0.8% la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2018

3.2 - Crédit bail

Nos crédits baux ont été soldés sur l'exercice 2018. Une levée d'option est intervenue courant janvier 2018.

3.3 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés en 2018	Capitaux Propres 2018	Résultat 2018	Chiffre d'affaires 2018
SIGL	100.00	762 245 €	50 000 €	1 799 417 €	73 081 €	10 251 356 €
OPS	100.00	37 000 €	59 200 €	166 536 €	73 851 €	2 266 340 €
FMR	100.00	0 €		415 414 €	1 645 €	1 990 €
INFOMER	99.82	0 €		3 996 859 €	1 441 836 €	5 626 636 €
EDILARGE	99.73	302 800 €		1 014 491 €	109 570 €	4 872 405 €
ADDITI	68.53	55 737 000 €		82 385 988 €	389 060 €	1 254 837 €
SPGO	43.87	20 069 €	39 480 €	548 850 €	45 706 €	0 €
366 SAS	15.75	38 953 €	38 €	266 246 €	537 455 €	69 280 426 €
TV RENNES	12.15	0 €		509 802 €	63 885 €	1 042 046 €

Mouvements de l'exercice : Néant

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe : SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

3.4 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

3.5 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	3 312 204 €		3 312 204 €
Pièces de rechange	1 298 412 €	712 050 €	586 363 €
Divers	379 641 €		379 641 €
Total	4 990 257 €	712 050 €	4 278 208 €

3.6 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

3.7 – Variation des capitaux propres

	A nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000,00 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674,20 €
Report à nouveau	5 232 148 €	2 860 314 €			8 092 461,64 €
Résultat	4 660 314 €	-4 660 314 €	146 316 €		146 316 €
Subvent. d'invest.	5 579 597 €		1 374 821 €	1 498 685 €	5 455 733 €
Provisions réglem.	67 714 574 €		10 717 332 €	10 805 342 €	67 626 564 €
	144 088 308 €	-1 800 000 €	12 238 468 €	12 304 027 €	142 222 749 €

Distribution de dividendes effectués en 2018 au titre de l'exercice 2017 : 1 800 000 €

3.8 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2014	4 375 589 €
2015	10 930 000 €
2016	2 610 000 €
2017	2 340 000 €
2018	5 630 000 €
	25 885 589 €

3.9 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	130 746 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 718 230 €
Dettes fiscales et sociales	31 052 475 €
Autres dettes	249 366 €
Total	35 150 817 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	16 073 482 €
Autres produits constatés d'avance	138 782 €
Total	16 212 263 €

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	214 679 762 €
Publicité	63 321 497 €
Divers	17 995 752 €
Total	295 997 010 €

4.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	666
Cadres	359
Employés	220
Ouvriers	198
Total	1 443

4.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise provisions 39 bis	5 630 000 €	4 262 312 €
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	4 262 312 €	6 288 466 €
* dégressif	543 603 €	254 564 €
* Rachat CB	281 417 €	
Coût Litiges Salariaux	202 102 €	
Provision complémentaire contrôle Urssaf 2012	346 000 €	
Subventions Fonds de Modernisation		1 498 685 €
Cessions d'immobilisations	31 278 €	106 572 €
Divers	331 715 €	261 831 €
Totaux	11 628 427 €	12 672 430 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat exceptionnel. Sur l'exercice 2018 les frais de prospection sont supérieurs à la subvention d'aide au portage : la totalité de la subvention est donc en exploitation.

4.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 773 286 €	1 454 574 €
Résultat exceptionnel et participation	1 044 003 €	1 216 399 €
Résultat net comptable	2 817 289 €	2 670 974 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } | Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | | |
| 3 - Résultat exceptionnel | | |
| 4 - Participation des salariés | | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire

4.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la nouvelle convention d'intégration fiscale stipule que les sociétés bénéficiaires supportent l'impôt de droit commun

Les sociétés déficitaires, hors Sipa, sont créditées de l'économie d'impôt

Sur l'exercice 2018, en bénéfice fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à 2 670 973 €, dont

- impôt sur les bénéfices propres : 2 763 493 €
- crédits d'impôts : (92 520 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale

4.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	146 315 €	
Impôts sur les bénéfices	2 670 974 €	
Résultat avant impôts		2 817 289 €
Provision article 39 bis (reprise)	1 367 688 €	
Amortissements dérogatoires (complément)	-1 455 699 €	
Variation nette des provisions réglementées		-88 010 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		2 729 279 €

4.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 25 885 589 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	25 885 589 €	33.33%	8 628 530 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 12 372 631 €			
Contribution sociale de solidarité 454 913 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 827 544 €	33.33%	4 275 848 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

5.1 - Engagements financiers

Engagement donnés

- Avals
- Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés :
 - Dans Infomer à hauteur de 500 000€
 - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 000€
- Cautions : Garantie au profit du Crédit Agricole pour les découverts autorisés :
 - Dans Edilarge à hauteur de 500 000€
- Cautions : Garantie au profit d'ARKEA dans le cadre d'une garantie octroyée au fournisseur IGN :
 - Dans Cap Diffusion à hauteur de 1 000 000€
- Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription à 2 emprunts :
 - Auprès d'Arkea pour 1 800 000 €
 - Auprès du LCL pour 2 000 000 €
- Hypothèques : Néant
- Autres

Engagement reçus

- | | |
|---|-------|
| - Avals | Néant |
| - Cautions | Néant |
| - Abandon de créance avec clause de meilleure fortune | Néant |

... ..

Destination de l'entreprise		Montant	
CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ	D8
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	D9
CORPORELLES	Terrains	KG 4 024 906 KH	KI 12 709
	Sur sol propre	LJ 20 571 355 KK	KL 1
	Constructions Sur sol d'autrui	MI 5 406 975 MN	MO 2 487 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M2 KP 38 331 182 KQ	MR 2 405 689
	Installations techniques, matériel et outillage divers	M3 KS 118 105 160 KI	KL 9 751
	Matériel de transport	KV 9 355 075 KW	LA 517 114
	Matériel de bureau et informatique mobilier	LB 16 609 181 LC	LD 629 943
	Emballages récupérables et divers	LE LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH 2 495 416 LI	LJ 2 593 552
	Avances et acomptes	LK LL	LM 496 221
	TOTAL III	LN 221 628 398 LO	LP 9 152 588
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	RG RM	RI
	Autres participations	RJ 57 695 168 RK	RL 555 188
	Autres titres immobilisés	IP 500 000 IR	IS 555 188
	Prêts et autres immobilisations financières	IJ 6 136 276 II	IV 555 188
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG 371 626 374 OH	OJ 21 157 713
CADRE B IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN	IO
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO	IP
CORPORELLES	Terrains	IQ 4 095 315 IS	IT 20 513 657 IU
	Sur sol propre	JR 57 700 JV	JS 5 406 975 JT
	Constructions Sur sol d'autrui	IR 40 818 787 IU	IV 119 966 069 IU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	II 544 779 IK	IM 9 365 726 IL
	Installations techniques, matériel et outillage divers	IL 647 447 IQ	IN 6 597 912 IO
	Matériel de transport	IV 579 IT	IS 17 238 544 IU
	Matériel de bureau et informatique mobilier	IW MS	MT MW
	Emballages récupérables et divers	IX MY	NX
	Immobilisations corporelles en cours	MY 1 952 203 MZ	NA 3 136 765 NB
	Avances et acomptes	NC ND	NE 496 221 NF
	TOTAL III	IV 1 952 203 NG	NH 227 635 976 NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ OI	OW
	Autres participations	JO ON	OY 57 695 168 OZ
	Autres titres immobilisés	II 2B	ZC 500 000 ZD
	Prêts et autres immobilisations financières	IZ 2F	ZF 566 799 ZG 5 924 665 ZH
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		IA 2 885 945 OK	OL 1 759 606 OM 388 138 536 ON

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-514 du 28 mai 1962 relative à l'accès à l'information.

Designation de l'entreprise : SAF		N° de l'entreprise : 127747		Néant					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES (A1+A2+A3+A4)		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I (A)		FI		EM		FN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II (B)		PF		PG		PH	
		50 490 787				6 241 930		56 732 718	
Terrains		PI		56 081		PJ		13 859	
Sol sol propre		PM		8 717 985		PN		814 940	
Constructions		PR		2 658 719		PS		353 105	
Sol sol d'autrui		PR		2 658 719		PS		353 105	
Inst. générales, aménagements, aménagements des constructions		PV		24 265 383		PW		2 069 722	
Installation techniques, matériel et outillages industriels		PZ		89 067 909		QA		6 557 243	
Autre		QD		8 529 037		QE		236 229	
Immobilisations		QH		4 754 696		QI		722 064	
Matériel de transport		QH		4 754 696		QI		722 064	
Corporelles		QI		14 572 025		QM		604 677	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI		14 572 025		QM		604 677	
Emballages récupérables et divers		QP				QR			
TOTAL III		QI		152 561 866		QV		11 341 842	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY		203 052 656		QZ		17 613 773	
		QY							

Team

* Descriptive statistics are not reported for the source of differences in the model coefficients.

Document communiqué en vertu de
la loi n° 62-510 du 6 août 1962

Designation de l'entreprise				N° de l'entreprise				N° de l'exercice			
CADRE A		ETAT DES CRÉANCES		Montant brut		Montant net		Apl. d'impôt		Apl. de taxe	
DETAILED	Créances rattachées à des participations	UI	65 000	UM		UN	65 000				
	Prêts (1)(2)	UP	5 693 914	UR	321 596	US	5 572 317				
	Autres immobilisations financières	UI	30 751	UV	30 751	UW					
DETAILED	Clients et autres ou tiers	VA	900 428		900 428						
	Autres créances clients	VX	25 471 747		25 471 747						
	Personnel et comptes rattachés	UY	45 562		19 186		26 376				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VZ	73 453		73 453						
	Etat et autres	VM									
	collectivités	VB	4 689 712		4 689 712						
	publiques	VN									
	Divers	VP	2 097 899		2 097 899						
	Groupe et associés (2)	VO	2 310 699		2 311 741		20 790 958				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	645 185		645 185						
Charges constatées d'avance		VS	248 208		248 208						
TOTAL		VI	63 264 563	VI	36 809 911	VI	26 454 651				
REVENUS	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	Prêts et avances consentis aux associés pour leurs besoins personnels	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		Montant net		Apl. d'impôt		Apl. de taxe	
DETAILED	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes financières (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10)	VG	2 985 851		2 985 851						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10)	VII	14 295 606		6 330 025		7 018 934				
	Fournisseurs et comptes rattachés	XB	13 365 140		13 365 140						
	Personnel et comptes rattachés	XU	18 839 133		18 839 133						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	XD	19 297 359		19 297 359						
	Etat et autres	XE									
	collectivités	XV	3 629 753		3 629 753						
	publiques	XQ	565 008		565 008						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		XJ	2 944 754		2 944 754						
Groupe et associés (2)		VI	1 380 231		1 380 231						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		XK	3 262 364		3 262 364						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		XL	16 212 263		16 212 263						
TOTAL		VY	97 564 399	VY	88 910 256	VY	7 707 496				946 646
REVENUS	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 500 000								
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 204 791								
	* Des opérations concernant cette rubrique sont demandées dans le formulaire 2009										